

Bloc 1 : Manager la sûreté des installations nucléaires fixes, mobiles et lors du transport de matières radioactives			
REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1. Pilotage de l'audit de sûreté de l'installation nucléaire fixe, mobile et lors d'une opération du transport de matières radioactives</p> <p>T1-Construction d'un plan d'audit (grille et planification) T2-Réalisation des contrôles de l'installation T3-Recueil des données T4-Inventaire et mesure d'impact des écarts T5-Rédaction du rapport d'audit de sûreté</p>	<p>C1.1.1 Construire la grille d'audit sûreté en prenant en compte les éléments réglementaires et les caractéristiques de l'installation nucléaire ou de l'opération de transport en question de façon à garantir la prise en compte exhaustive des points de contrôle et leur adéquation à la structure auditée.</p> <p>C1.1.2 Planifier les contrôles en prenant en compte les exigences réglementaires et la méthodologie de planification de façon à permettre une meilleure mobilisation et disponibilité des parties prenantes concernées.</p> <p>C1.1.3 Réaliser le diagnostic terrain à partir d'un plan d'audit structuré en contrôlant l'ensemble de l'installation nucléaire fixe ou mobile ou de l'opération de transport de façon à consigner l'intégralité des écarts et situations à risque dont ceux concernant les adaptations aux personnes en situation de handicap.</p>	<p>Mise en situation Epreuve écrite (30%) collective et orale individuelle (70%)</p> <p>Sur la base d'une documentation fictive ou réelle fournie aux candidats relative à une installation nucléaire fixe ou mobile ou à une opération de transport de matières nucléaires, les candidats par groupe de 2 à 4 personnes, rédigent un rapport d'audit identifiant les anomalies constatées et leur niveau de criticité (C1.1.1 à C1.1.4) et proposent un plan d'actions correctives techniques et organisationnelles (C1.2.1 à C1.2.3) associant les phases d'exploitation et de maintenance (C1.3.1 à C1.3.6). Ce travail collectif reflète la situation réelle professionnelle de l'Expert SN qui dans le cadre de diagnostics, travaille en équipe.</p> <p>La documentation fournie comprend une description précise de l'installation ou de</p>	<p>Sur l'écrit : Critères C1.1.1 : -La grille d'audit comporte l'intégralité des indicateurs à observer au regard de la documentation fournie. -La grille d'audit intègre également les éventuels indicateurs non auditables au regard de la documentation fournie avec la mention non auditable. -La grille d'audit précise pour chaque indicateur la description précise du niveau de conformité attendu. -La grille d'audit témoigne de la maîtrise de l'environnement réglementaire de la sûreté nucléaire et y fait référence. -La présentation de la grille d'audit met en exergue écarts constatés et de leurs degrés de criticité.</p> <p>Critères C1.1.2 :</p>

	<p>C1.1.4 Réaliser la mesure d'impact des écarts constatés en analysant leur degré de criticité de façon à intégrer une priorisation des tâches dans le rapport d'audit.</p> <p>C1.1.5 Rendre compte au chef d'exploitation par la rédaction et la présentation d'un rapport d'audit inventoriant les écarts et leur criticité pour permettre une prise de décision sur les actions à mettre en œuvre.</p>	<p>l'opération dont des documents techniques (notices, plans, schémas), des fiches d'intervention, un plan de maintenance préventive, des rapports de maintenance, des comptes rendus d'audits et plans d'actions correspondants antérieurs ainsi que des documents relatifs à des événements survenus dans d'autres installations.</p> <p>Chaque candidat présente ensuite individuellement et à l'oral les éléments du dossier écrit. (C1.1.5 et C1.2.4) La durée de la soutenance est de 30 mn dont 10 mn de présentation et 20 mn d'échange avec le jury sur le dossier et toutes questions relatives aux compétences visées par l'évaluation. Le jury est placé en situation de chef d'exploitation.</p>	<p>-Le plan d'audit communiqué détaille avec précision le déroulement de l'audit dans le temps. -Le plan d'audit communiqué précise les ressources matérielles et humaines nécessaires au bon déroulement de l'audit. Critères C1.1.3 : -Le rapport d'audit explicite et justifie le niveau de conformité de chaque indicateur dont les situations de handicap. -Le rapport d'audit intègre pour chaque indicateur la référence au document source. Critères C1.1.3 : -Le rapport d'audit témoigne de la connaissance de l'environnement réglementaire de la sûreté nucléaire et y fait référence. -La rédaction du rapport d'audit permet une lecture rapide des écarts constatés et de leurs degrés de criticité. Critères C1.2.1 : -Le plan d'actions correctives intègre tous les écarts (y compris ceux liés aux situations de handicap) ainsi que les éventuels indicateurs non auditables pour lesquels une action sera également préconisée.</p>
<p>A2. Gestion du plan d'actions correctives suite à un audit de sûreté sur une installation nucléaire fixe, mobile et lors du transport de matières radioactives</p> <p>T1-Identification des actions correctives à mettre en place T2-Détermination des objectifs à atteindre et de leurs indicateurs de mesure T3-Coordination des parties prenantes T4-Identification des ressources nécessaires aux actions T5-Planification des actions T6-Identification des responsabilités T7-Mobilisation des parties prenantes T8- Présentation du plan d'action</p>	<p>C1.2.1 Etablir le plan d'actions correctives à partir d'un rapport d'audit et en prenant en compte la criticité des écarts constatés dont ceux concernant les adaptations aux personnes en situation de handicap pour permettre la priorisation des actions et la mobilisation des parties prenantes concernées.</p> <p>C1.2.2 Identifier pour chaque action le ou les objectif(s) mesurable(s) à atteindre dans un temps donné avec des ressources identifiées et chiffrées de façon à cibler la meilleure action parmi les différentes options correctives.</p> <p>C1.2.3 Identifier les responsabilités et moyens de mesure d'efficacité de chaque action à mettre en œuvre en prenant en compte leur ordonnancement optimal de façon à établir le plan d'intervention.</p>	<p>La grille d'évaluation de l'épreuve vise à évaluer le niveau d'acquisition de chacune des compétences des activités du Bloc 1. La pondération de l'évaluation est la suivante. Ecrit Collectif : 30% Oral individuel : 70%</p>	

	<p>C1.2.4 Présenter le plan d’actions finalisé et la planification du suivi de sa mise en œuvre aux différentes parties prenantes en mobilisant les acteurs autour des actions correctives à mettre en œuvre de façon à étendre la culture de sûreté au sein de l’installation nucléaire fixe, mobile et lors des opérations de transport de matières radioactives.</p>		<p>-Le plan d’actions correctives intègre une ou plusieurs propositions d’actions en réponse à l’écart constaté et précise les avantages et inconvénients de chacune d’entre elles.</p> <p>Critères C1.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chacune des actions correctives préconisées est associée à un ou des objectifs mesurables. -Chacune des actions correctives préconisées intègre une échéance et d’éventuels délais intermédiaires.
<p>A3. Supervision de la politique de prévention des risques au sein d’une installation fixe, mobile et lors du transport de matières radioactives</p> <p>T1-Gestion du plan de maintenance pour la partie sûreté T2-Analyse de l’impact des écarts constatés T3-Diffusion de notes d’évènement aux autorités compétentes T4- Evaluation de la prise en compte de l’évènement par les autres sites nucléaires T5- Evaluation de la prise en compte de l’évènement par le chef d’exploitation de l’activité nucléaire T6- Vérification des actions mises en place par le chef d’exploitation en matière de gestion des évènements</p>	<p>C1.3.1 Réviser le plan de maintenance en lien avec la réglementation en définissant un protocole de sûreté pour chaque action de maintenance prévue au sein de l’installation et en prenant en compte les besoins spécifiques des agents en situation de handicap afin de sécuriser les opérations prévues.</p> <p>C1.3.2 Contrôler le respect des exigences liées à la sûreté lors de la planification des interventions de maintenance préventive ou de maintenance corrective en vérifiant le bon ordonnancement des opérations afin d’optimiser la sécurité et les délais d’intervention.</p> <p>C1.3.3 Rédiger une demande de dérogation aux règles générales d’exploitation auprès des autorités compétentes en exposant des arguments techniques pour permettre l’adaptation des opérations de maintenance</p>		<p>Critères C1.2.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chacune des actions correctives préconisées précise les ressources nécessaires à son bon déroulement. L’ordonnancement entre les différentes actions est également notifié. -Chacune des actions correctives préconisées précise la ou les responsabilités de sa mise en œuvre. <p>Critères C1.3.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La révision du plan de maintenance est intégrée aux actions correctives -La révision du plan de maintenance démontre la maîtrise de l’environnement réglementaire -La révision du plan de maintenance prend en compte les besoins

Certification Expert en Sûreté nucléaire (MS) - Référentiel

	<p>C1.3.4 Décider en concertation avec le chef d'exploitation de la qualification des écarts en événement à déclarer auprès des autorités compétentes en analysant leur niveau d'impact de façon à adapter leur traitement.</p> <p>C1.3.5 Evaluer le risque potentiel pour l'installation en collectant et en qualifiant les événements liés à la sûreté survenus dans d'autres installations pour prévenir la survenance de l'évènement.</p> <p>C1.3.6 Evaluer le niveau de conformité de la gestion des événements sur le site à ses propres recommandations en formalisant le suivi des événements de façon à piloter le retour d'expérience sûreté.</p>		<p>spécifiques y compris liés aux situations de handicap.</p> <p>Critère C1.3.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les actions liées à la révision du plan de maintenance intègrent la vérification de l'ordonnancement des opérations de maintenance préventives ou correctives <p>Critère C1.3.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La demande de dérogation rédigée comporte les arguments techniques pertinents au regard des informations communiquées <p>Critères C1.3.4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La mesures d'impact et la qualification des écarts permet de classer en événement à déclarer ou non. -Le cas échéant, une déclaration aux autorités compétentes est préconisée. <p>Critère C1.3.5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le plan d'actions intègre des actions préventives liées à la survenance d'évènements sûreté dans d'autres installations <p>Critère C1.3.6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un retour d'expérience sûreté est formalisé, il intègre la mesure de conformité de la gestion des évènements aux attendus formulés
--	---	--	---

Certification Expert en Sûreté nucléaire (MS) - Référentiel

			<p>Sur l'oral :</p> <p>Critère C1.1.5 : -La présentation orale du dossier est de nature à permettre au chef d'exploitation (le jury) de prendre une décision éclairée pour chacune des actions correctives relatives aux écarts constatés.</p> <p>Critère C1.2.4 : -Le (ou les) support de présentation du plan d'actions correctives est adapté aux différentes parties prenantes.</p> <p>Critères C1.1.1 à C1.3.6 Les questions posées permettent d'évaluer le niveau d'acquisition de chacune des compétences visées par les activités du Bloc 1, chacun des critères d'évaluation du rapport écrit (cf. ci-dessus) est réévalué à l'oral.</p>
--	--	--	--

Bloc 2 : Piloter le système documentaire de sûreté de l'installation nucléaire			
REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
<p>A1. Constitution du référentiel sûreté sur la base des exigences réglementaires</p> <p>T1-Réalisation d'une veille métier et réglementaire T2-Mise à jour de la documentation T3-Mesure d'impact des évolutions sur les pratiques métier T4-Mesure d'impact des évolutions sur les contrats de prestations T5-Actualisation des outils de contrôle et d'audit T6-Gestion des inspections des autorités compétentes</p>	<p>C2.1.1 Piloter les mises à jour du référentiel sûreté en réalisant une veille métier et réglementaire et en analysant les informations et données reçues de l'Autorité de sûreté nucléaire, les évolutions des règles générales d'exploitation, les recommandations du secteur et l'impact des incidents survenus afin de disposer d'une documentation actualisée et réglementairement conforme.</p> <p>C2.1.2 Identifier les évolutions directement impactantes sur les pratiques de sûreté en réalisant une analyse d'impact de façon à adapter les outils de contrôle, à informer le chef d'exploitation et à communiquer les incidences contractuelles avec les prestataires externes.</p> <p>C2.1.3 Piloter la mise à jour le système documentaire en intégrant les évolutions dans la documentation de façon à être en conformité avec les autorités compétentes notamment pendant les inspections de contrôle.</p>	<p>Etude de cas Epreuve écrite individuelle Valide les compétences de l'activité 1 du Bloc 2 ainsi que les compétences C2.2.1, C2.2.3 et C2.2.4 de l'activité 2 du Bloc 2</p> <p>Sur la base d'une documentation fictive ou réelle fournie au candidat comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un référentiel sûreté -Un descriptif technique et organisationnel de l'installation fixe ou mobile (y compris les missions confiées à des prestataires externe) -Un descriptif du système documentaire existant et de son architecture -Un ensemble de documents relatifs à la réglementation, à des rapports de l'Autorité de sûreté nucléaire, à des communiqués de presse sur des incidents survenus, ... <p>Le candidat met à jour le référentiel sûreté et justifie chacune des modifications. Il rédige un rapport présentant les évolutions</p>	<p>Critères C2.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les modifications apportées au référentiel sûreté sont justifiées et démontrent la prise en compte exhaustive des évolutions du cadre réglementaire et des directives des institutions compétentes. -Les modifications apportées au référentiel sûreté sont justifiées et démontrent de la prise en compte exhaustive des incidents survenus sur d'autres installations fixes ou mobile. <p>Critères C2.1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les modifications apportées au référentiel sûreté démontrent la capacité à identifier les éléments impactant dans la documentation fournie.

<p>A2. Pilotage du process de gestion documentaire de sûreté de l'installation</p> <p>T1-Pilotage de la mise à disposition des versions en vigueur et de l'archivage des versions antérieures</p> <p>T2-Adaptation du contenu de la documentation aux différents publics concernés</p> <p>T3-Supervision des droits d'accès au système documentaire par les différents publics concernés</p> <p>T4-Vérification de l'actualisation des listes de diffusion de la documentation aux personnes externes au système documentaire (agents et prestataires)</p> <p>T5- Rédaction de la procédure de diffusion de la documentation aux personnes externes au système documentaire (agents et prestataires)</p>	<p>C2.2.1 Structurer l'architecture du système documentaire en pilotant l'actualisation et l'archivage des versions afin de faciliter l'accès à la bonne information par chaque agent de l'installation y compris ceux en situation de handicap.</p> <p>C2.2.2 Adapter les contenus des éléments documentaires aux différents acteurs concernés en prenant en compte les différents niveaux d'expertise et besoins de vulgarisation ainsi que les adaptations aux personnes en situation de handicap en vue de permettre une appropriation optimale des contenus par chacun des acteurs concernés.</p> <p>C2.2.3 Superviser l'actualisation des niveaux de droits d'accès à la documentation en listant et diffusant la liste des agents et prestataires de façon à garantir le bon accès aux documents à chaque utilisateur.</p> <p>C2.2.4 Concevoir la procédure de diffusion de la documentation aux acteurs externes au système documentaire en formalisant les droits d'accès et les règles d'usage de façon à s'assurer que chacun dispose de l'information en rapport avec ses fonctions, son niveau d'habilitation et ses besoins spécifiques dans le cas du handicap.</p>	<p>impactantes pour les pratiques métiers dont les interventions des prestataires externes (C2.1.1 à C2.1.3).</p> <p>Le rapport intègre la présentation du système documentaire avec les nouvelles versions.</p> <p>Il propose l'architecture et le fonctionnement optimal (authenticité, mise à jour, sauvegarde, archivage, partage, droits d'accès, niveau de diffusion) d'un système de gestion documentaire pour traiter les documents et enregistrements en lien avec la sûreté d'une installation nucléaire fixe ou mobile. Il justifie ses préconisations.</p> <p>Il conçoit la procédure de diffusion de la documentation. (C2.2.1, C2.2.3 et C2.2.4)</p>	<p>-Le rapport présentant les évolutions impactantes intègre de façon exhaustive la liste des documents et outils à faire évoluer.</p> <p>-Cette identification est justifiée pour chacun d'entre eux.</p> <p>Critère C2.1.3 :</p> <p>-La présentation des mises à jour du système documentaire est conforme aux attentes des autorités compétentes lors des inspections de contrôle.</p> <p>Critères C2.2.1 :</p> <p>-L'architecture du système documentaire démontre de la mise en place d'un process de gestion de l'actualisation des documents et archivage.</p> <p>-Cette architecture prend en compte les besoins spécifiques des utilisateurs en situation de handicap pour lesquels les contenus et/ou modes de diffusion devraient être adaptés.</p> <p>-Les livrables présentés sont conformes au Règlement Général sur la Protections des Données personnelles.</p> <p>Critère C2.2.3 :</p>
---	--	--	---

			<p>-La procédure de diffusion de la documentation démontre d'une architecture sécurisée, hiérarchisée et actualisée sur les niveaux de droits d'accès. Critères C2.2.4</p> <p>- La procédure de diffusion de la documentation intègre les acteurs externes au système documentaire.</p> <p>- La procédure de diffusion de la documentation intègre la prise en compte des acteurs dont la situation de handicap nécessite une adaptation du mode de diffusion.</p>
<p>A3. Supervision de la diffusion de l'information liée à la sûreté et contrôle de son appropriation auprès des différents acteurs</p> <p>T1-Diffusion des évolutions du système documentaire aux agents concernés</p> <p>T2- Diffusion de l'information et de la documentation actualisée aux acteurs externes</p> <p>T3-Vérification de l'appropriation de la documentation par les acteurs concernés</p> <p>T4-Audit périodique de la prise en compte des évolutions</p>	<p>C2.3.1 Soumettre la documentation au chef d'exploitation en lui présentant les contenus et modes de diffusion en vue de l'autorisation de diffusion auprès des acteurs internes et externes de l'installation nucléaire.</p> <p>C2.3.2 Piloter la diffusion de l'information liée à la sûreté aux équipes et parties prenantes concernées (y compris en prenant en compte les situations de handicap) via l'envoi de rapports, l'affichage de consignes, l'organisation de réunions de façon à maintenir la conformité des pratiques aux exigences réglementaires.</p> <p>C2.3.3 Conduire des examens périodiques en mobilisant les techniques d'audit interne et</p>	<p>Mise en situation : Epreuve écrite (50%) et orale individuelle (50%). Valide la compétence C2.2.2 de l'activité 2 du Bloc 2 et les compétences de l'activité 3 du Bloc 2.</p> <p>A partir des livrables de l'étude de cas concernant les activités 1 et 2 du bloc 2 et d'un cas qui lui est attribué (description du public cible), le candidat :</p> <p>-Conçoit la maquette support informative (brochure, affiche, capsule vidéo, ...) permettant la diffusion d'une information collective (évolutions des règles générales d'exploitation, recommandations du</p>	<p>Sur l'écrit : Critères C2.2.2 :</p> <p>-La maquette (storyboard) du support présenté est adaptée à sa cible (y compris pour les personnes en situation de handicap) au niveau de sa forme (attractivité, lisibilité, structuration de l'information, présence de pictogramme, concision).</p> <p>-La maquette (storyboard) du support présenté est adaptée à sa cible au niveau de son contenu (la source et l'auteur sont précisés, la</p>

Certification Expert en Sûreté nucléaire (MS) - Référentiel

<p>réglementaires sur les pratiques métier T5-Animation de réunions d'information auprès des parties prenantes externes</p>	<p>d'interview en vue de vérifier l'appropriation et l'application des évolutions des recommandations liées à la sûreté.</p> <p>C2.3.4 Animer des réunions d'information auprès des élus locaux, des associations et comités d'intérêt régionaux et auprès de la population le cas échéant via l'identification des publics cibles, la préparation des supports de présentation adaptés au public y compris en situation de handicap et non experte du nucléaire pour permettre une information et une sensibilisation à la sûreté nucléaire auprès de la cible identifiée.</p>	<p>secteur, ...) au public cible en prenant en compte le niveau d'expertise et le besoin de vulgarisation. Cette adaptation doit aussi concerner les personnels en situation de handicap (C2.2.2).</p> <p>-Elabore un outil de pilotage de la diffusion de l'information précisant la nature, la forme</p> <p>-Elabore ensuite un outil permettant de s'assurer de l'appropriation de l'information par la catégorie d'acteurs concernée. (C2.3.3)</p> <p>Le candidat a accès au matériel et à l'équipe technique du centre de formation pour les réalisations de reprographies, enregistrements vidéo, audio ...</p> <p>Il dispose ensuite de 30 mn de simulation d'animation de réunion d'information (C2.3.1 et C2.3.4) devant un jury composé a minima de 2 personnes.</p> <p>Ces 30 mn sont décomposées en 2 temps : 10 mn de présentation et 20 mn de questions/réponses avec le jury.</p> <p>Le jury est placé en situation d'acteur local rattaché à un site nucléaire (élus, associations, syndicats, ...).</p> <p>La pondération de l'évaluation est la suivante. Ecrit : 50% Oral : 50%</p>	<p>problématique et les arguments sont énoncés et pertinents).</p> <p>Critères C2.3.2 :</p> <p>-L'outil de pilotage de la diffusion de l'information précise la nature et la cible de l'information, la forme et la fréquence de la diffusion.</p> <p>- Les modes de diffusion prennent en compte les différentes situations de handicap.</p> <p>Critères C2.3.3 :</p> <p>-L'outil d'évaluation du bon niveau d'appropriation de l'information diffusée et son contenu sont adaptés à la cible.</p> <p>-Les choix de l'outil et de son contenu sont justifiés</p> <p>-L'outil d'évaluation du bon niveau d'appropriation de l'information diffusée permet de valider l'efficacité de l'action de communication mise en place.</p> <p>Sur l'oral :</p> <p>-La prise de parole est fluide et claire, le ton est posé, la posture du corps et la</p>
---	---	--	--

Certification Expert en Sûreté nucléaire (MS) - Référentiel

		<p>gestuelle sont professionnelles.</p> <p>-Le support de présentation est adapté, lisible, exempt de faute d'orthographe et démontre de la maîtrise du vocabulaire professionnel lié à la sûreté nucléaire.</p> <p>Critère C2.3.1:</p> <p>-La présentation de la documentation démontre la capacité à argumenter et justifier ses choix concernant la nature, la forme et le mode de diffusion de la documentation aux différents acteurs.</p> <p>Critères C2.3.4 :</p> <p>-La prise de parole démontre la maîtrise des techniques de conduite de réunions (tour de table, énoncé du thème et de l'ordre du jour, respect des temps, énoncé des temps de prise de paroles, prise de notes, énoncé des délais d'envoi du compte rendu de la réunion).</p> <p>-Les informations techniques (niveau de vulgarisation) et les supports de présentation sont adaptées à la cible (y compris</p>
--	--	---

Certification Expert en Sûreté nucléaire (MS) - Référentiel

			pour les personnes en situation de handicap).
--	--	--	---

Bloc 3 : Piloter les moyens de formation, d'information et de sensibilisation à la culture de sûreté nucléaire			
REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
<p>A1. Pilotage du déploiement des moyens destinés à évaluer, à améliorer et à renforcer la culture de sûreté</p> <p>T1- Identification des besoins de formation T2- Supervision des formations et de la mobilisation des compétences acquises T3- Information et sensibilisation de la médecine du travail et du comité hygiène et sécurité aux directives de sûreté T4- Collecte des données terrain permettant d'évaluer l'appropriation de la culture sûreté T5- Apport d'une expertise sûreté auprès de tous les métiers de l'installation lors des opérations d'exploitation et de maintenance engageant la sûreté de l'installation</p>	<p>C3.1.1 Recueillir les demandes de développement en compétences pour garantir la sûreté, en mobilisant des techniques d'interview, de recueil et ou de diagnostic afin d'identifier les besoins en compétences et préconiser des actions de formations.</p> <p>C3.1.2 Préconiser des actions de formation liées à la sûreté à la direction de l'installation en réalisant une analyse des besoins dont les adaptations spécifiques aux situations de handicap et en prenant en compte l'encadrement réglementaire en vue de garantir l'adéquation des compétences de chaque agent aux exigences de son poste.</p> <p>C3.1.3 Vérifier la mobilisation des compétences acquises via les formations mises en place par la construction d'outils de mesure adaptés de façon à évaluer la bonne adéquation des formations aux besoins identifiés et la montée en compétences des salariés pour garantir la sûreté de l'installation.</p>	<p>Mise en situation Epreuve écrite collective (30%) et orale individuelle (70%)</p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif d'une organisation, de documents techniques et d'un corpus réglementaire le candidat, avec les membres de son groupe composé de 2 à 4 personnes doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recenser les actions de formation (C3.1.1) -Identifier la priorisation des actions à mettre en œuvre (C3.1.2) -Définir et justifier une proposition de programme de formation adapté à différentes parties prenantes (C3.1.2) -S'assurer de la mobilisation des compétences visées par la formation (C3.1.3) -Définir et justifier une proposition de campagne de sensibilisation de l'ensemble des agents de l'installation. (C3.1.4 et C3.1.5) 	<p>Sur l'écrit :</p> <p>Critères C3.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le recueil des demandes de développement de compétences est réalisé auprès de chaque agent en rapport avec ses missions et les évolutions métier. -Les modes de recueil sont adaptés et justifiés -Un outil recense l'ensemble des besoins en formation des agents. <p>Critères C3.1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les besoins en formation sont classés par niveau de priorité -La priorisation des actions de formations démontre la maîtrise de l'encadrement réglementaire -Les recommandations d'actions de formation sont exprimées et détaillées en

	<p>C3.1.4 Coordonner les aspects sûreté en lien avec la médecine du travail et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en préconisant des mesures de protection collectives et individuelles y compris pour les personnes en situation de handicap afin d'éviter toute altération de la santé des salariés, du fait de leur travail.</p> <p>C3.1.5 Renforcer la culture sûreté à chaque niveau de l'installation en préconisant les bonnes pratiques auprès des services techniques internes à l'installation nucléaire lors des opérations d'exploitation et de maintenance en vue de prévenir toute situation anormale et de détecter tout début d'anomalie.</p>	<p>-Etablir le plan stratégique de diffusion de la culture sûreté(C3.2.1) -Définir les rôles, responsabilités et missions de chacun en lien avec la culture sûreté de l'organisation (C3.2.1) -Etablir le plan de communication global et les outils de mesure de son efficacité(C3.2.2) -Etablir le ou les outils de mesure de l'efficacité des actions de communication mises en place (C3.2.3)</p> <p>Le rendu prend la forme d'un rapport écrit.</p> <p>Chaque candidat présente ensuite individuellement et à l'oral les éléments du rapport écrit.</p> <p>La durée de la soutenance est de 30 mn dont 10 mn de présentation et 20 mn d'échange avec le jury sur le rapport et toutes questions relatives aux compétences visées par l'évaluation.</p> <p>La pondération de l'évaluation est la suivante. Ecrit Collectif : 30% Oral individuel : 70%</p>	<p>objectifs opérationnels et valeur ajoutée métier. -Les recommandations prennent en compte les besoins spécifiques (aménagements) des personnes en situation de handicap. Critères C3.1.3 : -La vérification de la mobilisation des compétences acquises est réalisée en référence à chaque objectif opérationnel visé. -L'évaluation est mesurable et s'appuie sur des critères objectifs et sur une grille d'évaluation détaillée. Critère C3.1.4 : -La campagne de sensibilisation est en adéquation avec les recommandations de la médecine du travail et du CHSCT y compris les situations de handicap. Critère C3.1.5: -La campagne de sensibilisation intègre l'ensemble des parties prenantes des services</p>
<p>A2. Management de la culture sûreté au sein de l'installation nucléaire</p> <p>T1- Coordination et animation du réseau sûreté de l'installation nucléaire T2- Participation aux différents comités techniques internes à l'installation T3- Définition et mise en œuvre du plan de communication annuel</p>	<p>C3.2.1 Définir les orientations stratégiques en termes de diffusion de la culture sûreté en animant le réseau des correspondants sûreté de l'installation par l'organisation de rendez-vous de consultations et d'informations des différents comités techniques afin de définir les rôles et responsabilités de chacun dans la diffusion de la culture sûreté.</p> <p>C3.2.2 Structurer les actions de communication via la réalisation d'un plan de communication présenté à la direction de l'installation de façon à assurer une diffusion adaptée auprès de tous les</p>		

Certification Expert en Sûreté nucléaire (MS) - Référentiel

<p>T4- Vérification de l'efficacité des actions mises en place pour une bonne diffusion de la culture sûreté</p>	<p>agents concernés y compris les personnes en situation de handicap.</p> <p>C3.2.3 Réaliser des points d'information sûreté en utilisant des techniques de sondage, interview, diagnostic pour vérifier l'efficacité des actions de communication mises en place.</p>		<p>techniques internes, leurs rôles et responsabilités.</p> <p>Critères C3.2.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le plan stratégique est élaboré. -Le plan stratégique intègre les rôles, responsabilités et missions de chaque acteur. -L'animation du réseau des correspondants sûreté est planifiée, l'objet des échanges est défini en amont et leur ordonnancement est justifié. <p>Critères C3.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le plan de communication précise le planning et les moyens de mesure de l'efficacité de chaque action. -Les actions de communications sont adaptées aux cibles y compris les personnes en situation de handicap, les supports préconisés sont justifiés. -Les actions de communications ciblent l'ensemble des parties prenantes concernées. <p>Critères C3.2.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les outils de mesure de l'efficacité des actions de communication :
--	--	--	---

			<p>*prennent en compte chacune des actions</p> <p>*prennent en compte la diversité du public cible</p> <p>*précisent le moyen de mesure utilisé et le justifie</p> <p>*intègrent des indicateurs objectifs et mesurables</p> <p>Sur l'oral : L'oral vise les mêmes critères d'évaluation que ceux du rapport dont l'évaluation est collective.</p> <p>-La prise de parole est fluide et claire, le ton est posé, la posture du corps et la gestuelle sont professionnelles.</p> <p>-Le support de présentation est adapté, lisible, exempt de faute d'orthographe et démontre de la maîtrise du vocabulaire professionnel lié à la sûreté nucléaire.</p>
<p>A3. Déploiement de la politique de sûreté nucléaire nationale et internationale</p> <p>T1- Capitalisation et prise en compte du retour d'expérience dans son périmètre technique</p>	<p>C3.3.1 Capitaliser les retours d'expérience en récupérant les données de REX externes national et international et en diffusant les données de REX interne à l'installation pour permettre la mise en œuvre d'une politique et d'une culture sûreté internationale.</p>	<p>Etude de cas Epreuve écrite individuelle Sur la base de documents techniques et scientifiques issus du parc nucléaire national et international et d'éléments descriptifs d'une situation de travail (rapports, entretiens), le candidat rédige un article en</p>	<p>Critères C.3.3.1 :</p> <p>-Le contenu de l'article intègre :</p> <p>* le REX externe à prendre en compte</p> <p>*Le REX de l'installation à diffuser</p>

<p>T2- Intégration des événements survenus sur l'installation dans les bases de données nationales et internationales</p> <p>T3- Rédaction d'articles de presse professionnelle</p> <p>T4- Intervention lors de conférences, colloques et groupes de travail sur la sûreté aux niveaux national et international</p>	<p>C3.3.2 Assurer une veille scientifique nationale dans le domaine de la sûreté nucléaire en échangeant avec les acteurs du monde de la recherche (CEA, EDF, CNRS, IRSN, ...) ainsi qu'avec les organismes institutionnels concernés (ministères, ANR...) afin d'exploiter les données issues de la recherche scientifique nationale.</p> <p>C3.3.3 Assurer un suivi des travaux de recherche et de développement menés au plan international pour la sûreté nucléaire en intervenant lors de conférences, colloques et groupes de travail internationaux afin d'exploiter les données issues de la recherche scientifique internationale.</p> <p>C3.3.4 Rédiger des articles de presse professionnelle en langue anglaise en synthétisant les données métier, scientifiques nationales et internationales recueillies pour contribuer à la politique de sûreté nucléaire nationale et internationale.</p>	<p>anglais à paraître dans la presse professionnelle internationale (C3.3.1 à C3.3.4).</p>	<p>Critères C.3.3.2 et C.3.3.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le contenu de l'article démontre la compréhension et l'analyse des données et informations techniques et scientifiques fournies ainsi que leurs impacts nationaux et internationaux. -Le contenu de l'article intègre des exemples d'exploitation des données techniques et scientifiques recueillies. <p>Critères C3.3.4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'article rédigé démontre de la maîtrise de la langue anglaise en terme de vocabulaire professionnel employé. -La forme de l'article est adaptée à sa publication en termes de cible et de formalisme. -Le contenu de l'article démontre de la capacité de synthèse.
--	---	--	--

Bloc 4 : Piloter les interventions d'urgence nucléaire			
REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
<p>A1. Prise en charge de la situation d'urgence nucléaire ou radiologique</p> <p>T1- Evaluation de la situation T2- Identification des procédures à mettre en œuvre en fonction de l'événement constaté en utilisant les référentiels T3- Mise en œuvre des dispositions assurant la protection des personnes présentes dans l'établissement T4- Identification des ressources humaines et matérielles, internes et externes à l'installation T5- Information aux autorités publiques pour déclenchement, si nécessaire, du Plan Particulier d'Intervention</p>	<p>C4.1.1 Diagnostiquer les dysfonctionnements ou l'état de l'installation en analysant les données issues des différents outils de mesure des flux (capteurs, sondes,...) de façon à évaluer la criticité de la situation.</p> <p>C4.1.2 Identifier les procédures adaptées à la situation en fonction du niveau de criticité en prenant en compte l'encadrement réglementaire afin de mobiliser les ressources humaines et matérielles internes et externes nécessaires au traitement de la situation et à la mise en sécurité des agents (y compris PSH) sur l'installation.</p> <p>C4.1.3 Informer les autorités publiques (préfecture, mairie, autorité de sûreté nucléaire) en transmettant les données de la situation au chef d'exploitation afin de déclencher si nécessaire le Plan Particulier d'Intervention.</p>	<p>Etude de cas Epreuve écrite individuelle</p> <p>Sur la base de scénarii réels ou fictifs d'évènements nucléaires, de documents techniques et d'un corpus réglementaire, le candidat doit :</p> <p>-Présenter un diagnostic technique de l'état de l'installation (C4.1.1) -Identifier les procédures de mise en sécurité des agents et de la population environnante (C4.1.2) -Rédiger un état de situation de l'incident lors de sa prise en charge (C4.1.3), un état de situation évolutif en temps réel (C4.2.3) et un diagnostic de l'évènement en fin d'intervention (C4.2.4) -Décrire l'état des ressources humaines et matérielles nécessaire aux interventions (C4.2.1 et C4.2.2)</p>	<p>Critères C4.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le diagnostic présenté démontre la capacité à identifier les données utiles (capteur, sonde, ...) -Le diagnostic décrit l'état de l'installation et l'écart avec sa situation nominale. -L'état de criticité présenté est exact et justifié par l'exploitation des données recueillies. <p>Critères C4.1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le diagnostic présenté permet l'identification détaillée des procédures adaptées de mise en sécurité des agents (y compris PSH) sur l'installation et de la population environnante

<p>A2. Pilotage de l'intervention d'urgence</p> <p>T1- Management de la mise en œuvre des procédures adaptées par les opérateurs de conduite T2-Coordination des équipes d'intervention interne et externe T3-Contrôle de la bonne allocation des moyens matériels préalablement identifiés T4-Reporting en temps réel au chef d'exploitation T5- Supervision de la relève une fois la situation rétablie auprès de l'équipe d'exploitation</p>	<p>C4.2.1 Coordonner les actions des opérateurs en déployant les procédures d'intervention adaptées afin de mettre fin à l'évènement ou en limiter les effets.</p> <p>C4.2.2 Contrôler la mise à disposition des ressources matérielles préalablement identifiées en s'assurant de leur nature, nombre et qualité afin de garantir la réalisation des interventions dans les meilleurs délais.</p> <p>C4.2.3 Assurer un reporting au chef d'exploitation en l'informant en temps réel de l'avancement de la situation de façon à ce qu'il dispose du bon niveau d'information à communiquer aux autorités publiques (préfecture, mairie, autorité de sûreté nucléaire).</p> <p>C4.2.4 Piloter l'équipe de relève en informant les nouvelles équipes de l'état de la situation et des protocoles à poursuivre pour maintenir un niveau de sûreté optimal.</p>	<p>-Décrire l'enchaînement des causes avec une méthode appropriée (C4.3.1) -Elaborer un plan d'actions correctives précisant le niveau de criticité (dont qualification en « Evènement à déclarer » (C4.3.2), -Rédiger un communiqué destiné aux autorités publiques (préfecture, mairie, autorité de sûreté nucléaire) (C4.3.3) -Proposer une méthodologie de mise en œuvre de ces solutions (C4.3.4) -Choisir en justifiant ses choix les indicateurs permettant de mesurer l'effet des actions correctives sur la réduction des risques (C4.3.4)</p> <p>Le rendu prend la forme d'un rapport.</p>	<p>-L'identification des procédures adaptées démontre la maîtrise de l'encadrement réglementaire. -Le diagnostic présenté intègre l'identification des ressources (humaines, matérielles, internes et externes) adaptées Critères C4.1.3 : -L'état de situation comporte l'ensemble des informations à diffuser aux autorités -L'état de situation permet de statuer sur le déclenchement du Plan Particulier d'intervention Critère C4.2.1 : -L'état des ressources humaines nécessaires est cohérent avec le niveau de criticité de l'évènement Critère C4.2.2 : -L'état des ressources matérielles nécessaires est cohérent avec le niveau de criticité de l'évènement Critères C4.2.3 :</p>
<p>A3. Gestion de l'après crise nucléaire</p> <p>T1- Collecte et exploitation (diagnostic) des données liées à l'évènement T2- Analyse de la criticité de l'évènement pour déclaration à</p>	<p>C4.3.1 Retracer les causes ayant conduit à la situation de crise en collectant, auprès de tous les acteurs impliqués, les données et informations sur le terrain pour établir un diagnostic de l'évènement en fin d'intervention.</p> <p>C4.3.2 Définir le niveau de criticité de l'évènement en s'appuyant sur le référentiel sûreté pour décider de sa qualification en</p>		<p>-La description de l'état de situation en temps réel est complet au regard des informations communiquées</p>

Certification Expert en Sûreté nucléaire (MS) - Référentiel

<p>l'autorité de sûreté nucléaire le cas échéant</p> <p>T3- Transmission des données au service communication pour information de la population et des médias via les autorités publiques</p> <p>T4- Supervision du plan d'actions d'après crise</p> <p>T5- Assistance à la direction de l'exploitation pour la révision du Plan d'Urgence Interne</p> <p>T6- Supervision des exercices de simulation de crise</p>	<p>« événement à déclarer » si nécessaire auprès de l'autorité de sûreté nucléaire.</p> <p>C4.3.3 Diffuser l'information stratégique en mesurant les impacts du message à communiquer via un communiqué de presse pour informer les autorités publiques de la nature et des conséquences de l'évènement.</p> <p>C4.3.4 Piloter le suivi des plans d'actions dont les exercices de simulation de crise et du plan d'urgence en se référant au diagnostic établi et en identifiant les indicateurs de résultats afin de s'assurer de la réduction des risques à l'avenir.</p>		<p>- La description de l'état de situation en temps réel est cohérent avec le niveau de criticité de l'évènement.</p> <p>Critère C4.2.4 :</p> <p>-Le diagnostic de l'évènement en fin d'intervention permet à la relève la reprise d'exploitation de l'installation</p> <p>Critère C4.3.1 :</p> <p>-Le diagnostic de l'évènement en fin d'intervention démontre de la mobilisation de la méthode pour remonter l'enchaînement des causes</p> <p>Critères C4.3.2 :</p> <p>- Le diagnostic de l'évènement en fin d'intervention permet la mesure de son niveau de criticité</p> <p>- Le diagnostic de l'évènement en fin d'intervention s'appuie sur le référentiel sûreté pour la qualifier d'évènement à déclarer. La décision est justifiée</p> <p>Critère C4.3.3 :</p> <p>-Le contenu et le formalisme du communiqué de presse sont adaptés au niveau de criticité de l'évènement</p> <p>Critères C4.3.4 :</p>
--	---	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> -Le plan d’actions correctives est justifié -Le plan d’actions correctives identifie des indicateurs de résultats adaptés et mesurables par des outils de suivi -Le plan d’actions correctives intègre la révision du Plan d’urgence
--	--	--	--

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle :

La thèse professionnelle, modalité d'évaluation globale et transversale des compétences acquises, doit être validée en plus des blocs de compétences pour obtenir la certification.

Elle consiste en un travail personnel préparé dans le cadre d'une mission en entreprise (durée minimale de 4 mois et maximale de 6 mois) et débouchant sur la rédaction d'un mémoire de thèse professionnelle et une soutenance individuelle.

Le thème traité doit correspondre à une préoccupation réelle des experts ou des entreprises du secteur propre à la certification. Le responsable pédagogique de la formation est partie prenante dans le choix du sujet de la mission. Cette conception autorise une grande variété de travaux, théoriques ou expérimentaux, pourvu que la rigueur scientifique soit respectée.

Les critères d'évaluation du mémoire et de la soutenance sont regroupés dans la « Fiche d'évaluation du mémoire et de la soutenance du projet en entreprise » qui est remise au candidat en amont de la mission en entreprise, ils permettent l'évaluation des compétences visées par la certification. Après validation du sujet de la mission, le responsable de la certification attribue au candidat un tuteur pédagogique qui le suivra tout au long de la mission pour assurer une production conforme.

- 1- Le mémoire de thèse professionnelle est un document de synthèse qui comprend entre cinquante et soixante pages actives. Il décrit la démarche suivie par le candidat pour répondre au sujet proposé avec des arguments scientifiques, techniques, managériaux et économiques. Le candidat peut consigner dans des annexes tous

Certification Expert en Sûreté nucléaire (MS) - Référentiel

documents, plans, notes de calculs, qu'il juge nécessaire à la compréhension de son mémoire. La rédaction, la syntaxe et l'orthographe font partie intégrante de l'évaluation.

- 2- La soutenance orale individuelle se déroule en fin de formation. Elle dure une heure, décomposée en 30 minutes d'exposé du candidat, 20 minutes de questions du jury et 10 minutes de délibération du jury (en l'absence du candidat). Cette soutenance orale doit permettre au jury d'évaluer la quantité et la qualité du travail ainsi que l'aptitude du candidat à communiquer de manière claire, synthétique et convaincante et à l'aide d'un langage choisi, dans un temps donné.

A l'issue de l'ensemble des soutenances de thèse professionnelle, le jury d'évaluation dresse un procès-verbal sur lequel figure pour chaque candidat la décision de validation ou de refus de validation de la thèse professionnelle